



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle général de perception 2021

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné Marc Lévesque, Directeur général et secrétaire-trésorier, que le rôle général de perception pour l'année 2021 a été déposé au bureau municipal le lundi 25 janvier 2021, rôle réalisé en conformité avec le «Règlement numéro 633-2021 déterminant les taux de taxation, les compensations et les tarifications pour l'exercice financier 2021 de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton» adopté par le conseil municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera effectué dans les délais prévus par la loi. Tout paiement peut être effectué au bureau municipal sur les heures d'ouverture du bureau municipal par Interac (carte de débit), par chèque ou en argent (prière de faire suivre les coupons de versement), dans toute institution financière ou par paiement électronique (Accès D ou autres).

La date ultime où peut être fait le premier versement est le 5 mars 2021, le deuxième versement le 5 mai 2021, le troisième versement le 5 juin 2021 et le quatrième versement le 5 août 2021.

Si vous êtes contribuables de la municipalité et que vous ne recevez pas votre compte de taxes, bien vouloir communiquer avec nous.

Donné à Saint-Théodore-d'Acton, ce lundi 25 janvier 2021.

Marc Lévesque
Directeur général & secrétaire-trésorier
Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Selon l'évolution de la situation de la Covid, il est possible que le bureau municipal soit fermé aux visiteurs. Nous vous rappelons que vous pouvez effectuer vos transactions financières en déposant votre chèque dans la boîte installée à l'extérieure au bureau municipal, dans toute institution financière ou par paiement électronique (Accès D ou autres).